

SECTION 4 AUTRES PERMIS OU AUTORISATIONS CONNEXES À OBTENIR AUPRÈS DU MRNF

Dans le cadre de la réalisation de votre projet, veuillez nous informer si des demandes additionnelles seront soumises au bureau régional concerné du MRNF afin d'obtenir une autorisation ou un permis.

Veuillez cocher la ou les cases appropriées :

- Permis d'intervention forestière
 Autorisation pour la construction d'un chemin
 Baux de location
 Autres, veuillez spécifier : _____

Consultation autochtone :

La Couronne a le devoir de consulter les communautés autochtones concernées par votre demande de bail. Cette consultation doit se faire sur l'ensemble des droits, des autorisations et des permis relatifs à votre projet d'exploitation. La consultation autochtone ne débutera qu'au moment où les demandes de permis et d'autorisations connexes à votre demande de bail seront déposées au MRNF.

SECTION 5 DOCUMENTATION À JOINDRE

Les documents sont exigés en vertu de la Loi sur les mines (RLRQ, c. M-13.1) et du Règlement sur les mines (RLRQ, c. M-13.1, r.2).

- Plan exigé par règlement (art. 48), dont l'échelle n'est pas inférieure à 1:50 000, indiquant la localisation du site à exploiter.
 Loyer correspondant à la durée du bail, soit un montant de **354.00 \$ pour chaque année demandée**. Si chèque, veuillez payer à l'ordre la MRC de La Vallée-de-l'Or.
 Arrêté ministériel autorisant une municipalité à effectuer des travaux d'entretien et de réfection d'un chemin du domaine de l'État, si la présente demande vise la réalisation de ces travaux.

Important :

Lorsque la demande concerne une aire d'exploitation pour laquelle une autorisation est requise en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), l'échelle de la carte ne doit pas être inférieure à 1:5 000, et cette carte doit indiquer, le cas échéant :

- les limites du site faisant l'objet de la demande et le territoire avoisinant jusqu'à un minimum de 150 mètres; y inscrire le nom et le tracé des chemins publics, selon le Code de la sécurité routière, des voies d'accès existantes et à construire, des cours d'eau ou des lacs, l'emplacement des puits ainsi que l'emplacement et la nature de toute construction, terrain de camping ou établissement récréatif;
- l'aire d'exploitation proposée, y compris la localisation des équipements, des aires de chargement, de déchargement et de dépôt des matériaux produits, des aires sur lesquelles sont entreposés des résidus; l'emplacement des aires d'entreposage des terres de découverte et du sol végétal et, s'il y a lieu, celui des faces d'exploitation (front de taille);
- la date de l'établissement de la carte.

SECTION 6 DÉCLARATION DU RESPONSABLE

Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations annuelles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la Loi sur les mines, et j'atteste l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

DATE :

SIGNATURE :

Je désire effectuer le paiement à partir du solde de compte de l'intervenant

Important :

- **Si transmission par télécopieur ou par courriel, les originaux ne doivent pas être transmis par la poste.**
- **Aucune demande ne sera analysée avant que le paiement soit effectué.**
- **Il est interdit de fournir des données bancaires (carte de crédit) sur ce formulaire.**

Adresse de retour : MRC de La Vallée-de-l'Or
42, place Hammond
Val-d'Or (Québec) J9P 3A9

Téléphone : 819 825-7733
Télécopieur : 819 825-4137
Courriel : territoire@mrcvo.qc.ca